

1.4 Distribution du niveau de vie des personnes

Le concept de **niveau de vie** est utilisé pour comparer les ressources des personnes vivant dans des ménages de taille ou de composition différente. Conventionnellement, tous les membres du ménage ont le même niveau de vie, calculé en rapportant le **revenu disponible** du ménage au nombre d'**unités de consommation** (UC) qui le composent. Afin de tenir compte des économies d'échelle procurées par la vie en commun, le premier adulte du ménage compte pour 1 UC, toute personne supplémentaire de 14 ans ou plus pour 0,5 UC et chaque enfant de moins de 14 ans pour 0,3 UC. Un ménage ayant 1 000 euros de revenu disponible a donc un niveau de vie de 1 000 euros s'il se compose d'une seule personne, mais de 667 euros si ce ménage est un couple ou encore de 476 euros s'il s'agit d'un couple avec deux enfants de moins de 14 ans.

En 2015 en France métropolitaine, le niveau de vie médian, qui partage la population en deux parties égales, est de 20 300 euros, soit 1 692 euros par mois. Les 10 % de personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles de la population ont un niveau de vie annuel inférieur à 10 860 euros (1^{er} **décile**, D1). Le niveau de vie annuel moyen de ces personnes est de 8 280 euros, soit 690 euros par mois. Les 10 % de personnes ayant les niveaux de vie les plus élevés ont un niveau de vie supérieur à 37 510 euros (9^e décile, D9), soit 3,5 fois plus que le 1^{er} décile. Le niveau de vie moyen de ces personnes est de 56 640 euros, soit 4 720 euros

par mois. Au milieu de la distribution, 60 % des personnes ont un niveau de vie compris entre 13 670 (2^e décile) et 29 790 euros (8^e décile). La distribution des niveaux de vie est plus resserrée que celle des revenus disponibles car les écarts observés sur l'échelle des revenus disponibles tiennent pour partie à des différences de taille et de composition par âge des ménages, neutralisées en utilisant le concept de niveau de vie individuel.

La moitié des personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles dispose de 30,6 % de la masse des niveaux de vie. Les 20 % les plus aisées en disposent de 38,3 %, soit 4,4 fois plus que celle détenue par les 20 % les moins dotés.

Par rapport à 2014, le niveau de vie médian est en hausse de 0,4 % en euros constants. Au-dessus de la médiane, les niveaux de vie tendent à augmenter alors que les déciles de niveau de vie inférieurs à la médiane diminuent légèrement, à l'exception du 1^{er} décile (+ 0,3 % en euros constants). L'augmentation la plus marquée concerne le 9^e décile (+ 1,4 %). Ainsi, l'**indice de Gini**, indicateur d'inégalité de niveaux de vie, croît légèrement en 2015 après être resté stable en 2014, mais sans atteindre les niveaux enregistrés entre 2010 et 2012.

Pour 2016, selon les estimations provisoires obtenues à partir de **microsimulation**, les inégalités, mesurées par l'indice de Gini et le **rapport interdécile**, auraient tendance à diminuer légèrement. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'**unités de consommation** (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Unités de consommation : elles sont calculées selon l'échelle dite de l'« OCDE modifiée » qui consiste à décompter 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

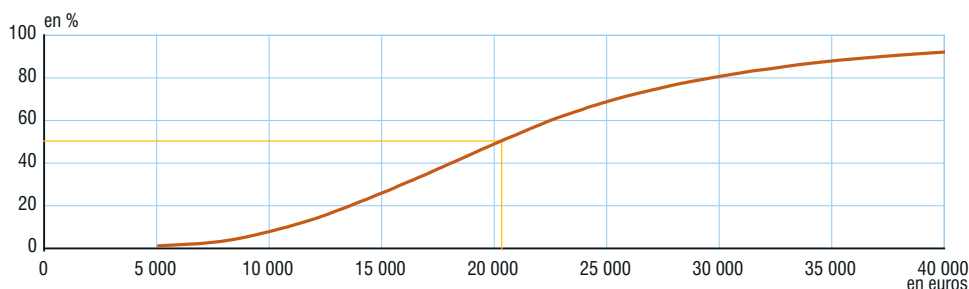
Revenu disponible, décile, indice de Gini, microsimulation, rapport interdécile : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Estimation avancée du taux de pauvreté et des indicateurs d'inégalités », *Insee Focus* n° 96, octobre 2017.
- « Les niveaux de vie en 2015 », *Insee Première* n° 1665, septembre 2017.

Distribution du niveau de vie des personnes 1.4

1. Répartition des niveaux de vie en 2015



Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2015, 50 % des personnes ont un niveau de vie annuel inférieur à 20 300 euros.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

2. Quelques indicateurs sur le niveau de vie de 2008 à 2015

en euros constants 2015

| | 2008 | 2010 | 2010 ¹ | 2011 | 2012 | 2012 ² | 2013 | 2014 | 2015 |
|------------------------------------|---------------|---------------|-------------------|---------------|---------------|-------------------|---------------|---------------|---------------|
| Niveau de vie moyen | 23 730 | 23 850 | 23 840 | 23 910 | 23 590 | 23 650 | 23 250 | 23 250 | 23 440 |
| Niveau de vie médian | 20 370 | 20 350 | 20 220 | 20 210 | 20 020 | 20 200 | 20 160 | 20 210 | 20 300 |
| 1 ^{er} décile (D1) | 11 290 | 11 010 | 10 990 | 10 890 | 10 760 | 10 700 | 10 860 | 10 830 | 10 860 |
| 9 ^e décile (D9) | 38 140 | 38 300 | 37 920 | 38 720 | 37 950 | 37 880 | 37 240 | 36 990 | 37 510 |
| Rapport interdécile (D9/D1) | 3,4 | 3,5 | 3,5 | 3,6 | 3,5 | 3,5 | 3,4 | 3,4 | 3,5 |
| Masses de niveau de vie détenues | | | | | | | | | |
| S20 (en %) | 9,0 | 8,7 | 8,7 | 8,6 | 8,6 | 8,5 | 8,8 | 8,8 | 8,8 |
| S50 (en %) | 30,9 | 30,2 | 30,1 | 29,8 | 30,0 | 30,1 | 30,8 | 30,8 | 30,6 |
| S80 (en %) | 61,6 | 61,0 | 60,7 | 60,5 | 60,8 | 60,9 | 62,0 | 62,0 | 61,7 |
| (100-S80)/S20 | 4,3 | 4,5 | 4,5 | 4,6 | 4,5 | 4,6 | 4,3 | 4,3 | 4,4 |
| Indice de Gini | 0,289 | 0,299 | 0,303 | 0,306 | 0,303 | 0,302 | 0,288 | 0,289 | 0,292 |

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

2. L'enquête ERFS a été renouvelée en 2012. D'une part, l'impôt déduit du revenu d'une année donnée est désormais l'impôt payé durant cette même année. Il peut donc être dû au titre des revenus de l'année précédente. Auparavant, c'était l'impôt payé au titre de l'année de perception des revenus et éventuellement payé l'année suivante qui était déduit. D'autre part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé 3 enfants ou plus ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé sont maintenant comptabilisés dans le revenu disponible mesuré par l'ERFS. Enfin, à partir de 2012, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2014-2015.

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2015, les 20 % les plus pauvres disposent de 8,8 % de la somme des niveaux de vie (S20), les 20 % les plus aisés de 38,3 % (complément à 100 de S80).

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) 2008-2015.

3. Niveau de vie moyen selon la tranche de niveau de vie en 2015

en euros

| Tranche de niveau de vie | Limite supérieure de tranche (décile) | Niveau de vie moyen |
|--------------------------|---------------------------------------|---------------------|
| Inférieur à D1 | 10 860 | 8 280 |
| De D1 à D2 | 13 670 | 12 350 |
| De D2 à D3 | 15 970 | 14 840 |
| De D3 à D4 | 18 150 | 17 070 |
| De D4 à D5 | 20 300 | 19 220 |
| De D5 à D6 | 22 570 | 21 420 |
| De D6 à D7 | 25 500 | 23 970 |
| De D7 à D8 | 29 790 | 27 490 |
| De D8 à D9 | 37 510 | 33 130 |
| Supérieur à D9 | /// | 56 640 |

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2015, les 10 % des personnes dont le niveau de vie est compris entre 10 860 euros (D1) et 13 670 euros (D2) ont un niveau de vie moyen de 12 350 euros.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.